

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20230906-06 Du 09 juin 2023 L'HERMET PROJET DE MICRO STATION D'ÉPURATION</p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	02.06.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	02.06.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (10)

**Absents :** GALLON M – BRIAND S – CHATAING P - PITAVY A – MOUTON J (5)

**Secrétaire :** Josette FOLLÉAT

### L'HERMET PROJET DE MICRO STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'une micro station d'épuration à l'Hermet, projet porté par trois habitants du hameau. L'étude réalisée par le cabinet ABJ Projets prévoit d'installer la future station sur la parcelle cadastrée section A n° 354 qui appartient aux habitants de l'Hermet. Les raccordements à cette unité de traitement se feront par passage de canalisations en partie sous la voie publique.

Mr le Maire expose qu'un tel usage d'un bien de section requiert dans un premier temps l'avis du conseil municipal. Puis, en cas de non opposition, l'avis de la section.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :**

- 1) **Ne s'oppose** pas au projet de création d'une micro station d'épuration sur la parcelle cadastrée section A n° 354, bien de section ;
- 2) **Demande** à Mr le Maire d'établir la liste des électeurs et d'organiser des élections afin de requérir l'avis de la section sur ce projet ;
- 3) **Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 12 juin 2023.

Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance

